



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110597

SIEDS - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR
L'EXERCICE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

DIRECTION GENERALE

**SIEDS - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR
L'EXERCICE 2010**

Monsieur Jacques TAPIN Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort adhère au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres (SIEDS) qui exerce aujourd'hui en lieu et place de la Ville de Niort :

- les compétences obligatoires suivantes :

➤ *En matière d'électricité*

Cette compétence est exercée pour la partie du territoire de la Ville de Niort correspondant aux anciennes communes de Souché, Sainte Pezenne, Saint Florent (quartier de la Tranchée) et Saint Liguairre, communes qui ont fusionné avec la Ville de Niort.

➤ *En matière de réseaux de télécommunication*

- réalisation de réseaux de signalisation et de communication par câble ou voie hertzienne,
- gestion et exploitation de réseaux.

- la compétence facultative suivante :

➤ *En matière de Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) d'intérêt public*

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par le syndicat dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du syndicat.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Président du SIEDS ayant communiqué son rapport d'activités 2010, Madame le Maire communique ce rapport aux membres du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil municipal a pris acte

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN